



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°30/2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Michel d'Halescourt, à dix-neuf heures, conformément à la convocation du 14 février et sous la Présidence de Monsieur Eric Picard.

Nombre de membre en exercice : 81. Délégués présents : 53 Pouvoirs : 9
Pour : 62 contre : 0 abstention : 0

Secrétaire de séance : Nicole Mainemarre.

Etaient présents :

Ms et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L Nottias B. Petit S. Beuvin M. Langlois R. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N Patris P. Mainemarre N. Caillaud B. Lesueur C. Turban P. Guesdon D. Rouzé D. Picard E. Delafontaine B. Pain J.L. Legendre F. Blondé J. Baguet V. Cailleux M. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Bonnaire G. Legay P. Cumont C. Devin R. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Sagot J. Coutard G. Lefebvre C. Ducrocq C. Elie C. Degry D. Dion P. Gibaux M. Ovarit B. Duflos J.Y. Dumouchel J.C Hermand Thomas.

Absente excusée : M.B Thillard.

Excuses et pouvoirs :

- M. Denjean excusé, pouvoir à F. Legendre
- M. Lejeune excusé, pouvoir à C. Lesueur
- F.M Noël excusé, pouvoir à C. Ducrocq
- C. Hagnéré excusée, pouvoir à B. Nottias
- I. Méry, excusée, pouvoir à E. Picard
- F. Larchevêque excusé, pouvoir à M. Cailleux
- F. Knoops excusée, pouvoir à B. Delafontaine
- J. Godin excusée, pouvoir à V. Baguet
- C. Garcia excusé, pouvoir à J.C Delwarde.

Objet : renouvellement de la convention pour les permanences de l'espace numérique mobile.

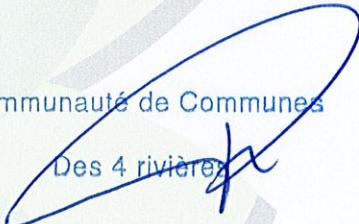
- Vu la convention signée en 2019, avec les organismes de formation média formation définissant les modalités de partenariat entre l'association et la communauté de communes,
- Vu la fréquentation durant les permanences et les besoins de ce service à la population,
- Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre ces permanences au public,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, délibère à l'unanimité :

- De poursuivre le partenariat avec Média formation dans le cadre des permanences de l'espace numérique mobile
- Décide de reconduire la permanence Espace numérique mobile : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, participation de la CC4R : 15 000€.
- Autorise le président à signer la convention de partenariat 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 5 mars 2020. **Le Président, Eric Picard**

Communauté de Communes
Des 4 rivières





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME
BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES QUATRE RIVIERES (C.C.4.R)
26, RUE FELIX FAURE
76220 GOURNAY EN BRAY

DATE D'ENVOI :

6 MARS 2020

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte Délibération n°	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Vote du taux des quatre taxes sur 2020	23/2020	
Choix de l'entreprise retenue pour la fourniture de bacs pucés	24/2020	
Embauche en C.D.I d'un agent de déchetterie	25/2020	
Approbation du règlement de fonctionnement du multi-accueil Amstramgram	26/2020	
Renouvellement de la convention du bureau logement	27/2020	
Renouvellement de la convention de l'espace info énergie	28/2020	
Recours à la concession de service public pour la gestion du multi-accueil de Gournay-en-Bray	29/2020	
Renouvellement de la convention de l'espace numérique mobile	30/2020	
Délibération pour démontrer le soutien des élus au projet médical de Gournay-en-Bray	31/2020	
Délibération pour la demande de subvention pour le projet médical de Gournay-en-Bray	32/2020	
Attribution des subventions aux associations pour 2020	33/2020	

Cachet et signature de la collectivité :

Le Président Communauté de Communes

Eric Picard

Des 4 rivières

Cachet de réception de la Sous-Préfecture

